

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 25 (1880)
Heft: (23): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 23 (1880.)

LE GÉNÉRAL REFFYE

Le général d'artillerie Reffye, dont nous avons dans notre dernier numéro annoncé la mort, n'était âgé que de 59 ans.

Ce savant, modeste et zélé, a marqué dans son arme par les progrès qu'il a fait faire à la science. Entré à l'Ecole polytechnique le 1^{er} novembre 1841, à 20 ans, il passa comme sous-lieutenant élève d'artillerie à l'Ecole d'application de Metz, en 1843. Lieutenant le 1^{er} octobre 1845, il fut envoyé au 15^e régiment de son arme, celui des pontonniers à Strasbourg. En 1849, cet officier fut placé à la 3^e batterie du 5^e régiment d'artillerie à Strasbourg. Capitaine en second le 10 août 1853, il fut détaché de son nouveau régiment, le 3^e, alors à Metz, à la manufacture à Tulle et se livra à des études qui lui permirent plus tard d'attacher son nom à l'invention des mitrailleuses et à celle, plus importante, de la pièce de 7 à longue portée, qui a reçu son nom de Reffye. Après plusieurs années passées à Tulle, M. de Reffye fut appelé à Paris au dépôt central pour y perfectionner ses études.

Le 15 août 1860, il fut décoré, et en 1867, attaché comme officier d'ordonnance à la personne de l'Empereur, avec lequel il travailla à la création des batteries de mitrailleuse. Chef d'escadron au tour du choix le 6 juin 1867, il fut placé hors cadre, resta à la disposition de l'Empereur, comptant dans sa maison militaire ; il reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur le 28 décembre 1868, en récompense de ses utiles travaux. Directeur des ateliers de Meudon, il organisa une fonderie de canons se chargeant par la culasse. Il fit la campagne de 1870 d'abord auprès de Napoléon III, puis à l'armée du Rhin, prit part au siège de Metz et reçut, le 21 octobre, les épaulettes de lieutenant-colonel. Après la guerre, en 1871, M. de Reffye commanda l'artillerie à Tarbes, où il créa une fonderie et fut promu colonel le 31 décembre 1873. Il resta dans la même ville comme directeur de l'atelier de construction. Il était commandeur du 16 août 1872, à la suite d'essais faits sur son canon à Trouville, devant M. Thiers, président de la République. Général de brigade le 8 janvier 1878, il fut laissé à la tête de l'artillerie du 18^e corps d'armée à Tarbes ; le nouveau général dont les travaux et les fatigues avaient altéré la santé, ayant eu le malheur de faire une chute de cheval assez grave, fut obligé d'abandonner son commandement et de demander sa mise en disponibilité.

Les obsèques du général Reffye ont eu lieu le 5 décembre, à Versailles, aux frais du ministère de la guerre. Un très grand nombre d'officiers, dit la *République française*, avaient tenu, en dehors des députations officielles, à se joindre au cortège, voulant ainsi rendre un solennel honneur au réorganisateur du matériel d'artillerie. Le ministre de la guerre s'était fait représenter à cette funèbre cérémonie par un des officiers supérieurs attachés à son cabinet.